

**Programme EURODYSSÉE**  
**Échanges de jeunes entre Régions d'Europe**

**TEXTES FONDATEURS**

**Principes fondateurs**  
**Règlement de fonctionnement**

**Textes adoptés par l'Assemblée Générale**  
**de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)**  
**le 27 novembre 2003**  
**à Poznan / Wielkopolska (Pologne)**

**I - PRINCIPES FONDATEURS**

Le programme Eurodyssée est un programme de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), qui se distingue des programmes communautaires par son indépendance et sa continuité. Créé en 1985 par Edgar FAURE, alors Président du Conseil régional de Franche-Comté et du Conseil des Régions d'Europe, ce programme a chaque année multiplié les échanges de jeunes. Il a su évoluer pour s'adapter aux aléas conjoncturels, tout en gardant son identité.

L'objectif général du programme Eurodyssée est de permettre aux jeunes de tous horizons et de toutes formations de bénéficier d'une expérience professionnelle dans d'autres Régions européennes et de faciliter ainsi leur adaptation au marché du travail international.

Constatant l'importance que revêt le programme Eurodyssée pour la formation, l'insertion professionnelle et la promotion du régionalisme, les Régions nouvellement intéressées peuvent s'informer des conditions auxquelles elles s'engagent en prenant connaissance du règlement de fonctionnement, et marquer leur adhésion en ratifiant la lettre d'engagement.

Eurodyssée est un programme d'échanges en partenariat avec des autorités régionales, des jeunes et des entreprises. Pour chacun de ces acteurs, Eurodyssée poursuit des objectifs spécifiques :

- Les Régions qui souhaitent développer des échanges réciproques doivent être membres de l'ARE et adhérer à Eurodyssée. Tout en restant autonomes, elles contribuent ainsi à promouvoir l'Europe des Régions. Par les liens privilégiés qu'elles créent entre elles, les Régions permettent ainsi aux jeunes une plus grande ouverture intellectuelle et une citoyenneté européenne.
- Les jeunes européens acquièrent des compétences nouvelles qui peuvent être valorisées sur le marché du travail. Ils découvrent une autre culture, gagnent en autonomie et peuvent se perfectionner en langues étrangères.

- Les entreprises s'ouvrent à l'Europe, participent à la formation des jeunes et améliorent ainsi leur image.

Ces principes fondateurs sont définis dans le règlement de fonctionnement ci-après. Il précise les objectifs et fonctions de chaque acteur.

## **II – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

### **II. 1. Le Président et le secrétariat général du programme Eurodyssée**

#### **II.1.1. Objectifs :**

- Le Président et le secrétariat général sont indissociables.
- Le Président d'Eurodyssée définit les grandes orientations du programme, en concertation avec le comité de pilotage, et veille à leur mise en œuvre.
- Pour cela, le Président et le secrétariat général informent, communiquent et font la promotion du programme auprès des jeunes et des Régions.
- Ils assurent un fonctionnement cohérent et un suivi du programme.
- Ils organisent les forums et les comités de pilotage avec les Régions d'accueil.

#### **II.1.2. Fonctions :**

- Préparation du forum et des comités de pilotage : calendriers, ordre du jour et invitations, dossiers de travail, co-animation des réunions avec la Région organisatrice, rédaction et diffusion des comptes-rendus à toutes les Régions actives.
- Information et communication : fonctionnement quotidien du programme, transmission de documents techniques et généraux, hébergement du site web et financement du «provider», revue de presse Eurodyssée : collecte des articles, mise en forme, édition et diffusion ; édition et traduction du vademecum.
- Contacts et suivi des nouvelles Régions.
- Travaux de traductions : invitations au forum en cinq langues (français, anglais, allemand, espagnol et italien), compte-rendu du forum et conclusions des comités de pilotage en français, espagnol et anglais.
- Déclarations d'assurance des stagiaires et paiement des primes d'assurance aux compagnies.
- Rédaction de projets de documents divers : textes fondateurs, fiches à l'attention des jeunes et des Régions...
- Réalisation de questionnaires, d'enquêtes, de statistiques, d'évaluations...
- Représentation du programme Eurodyssée dans les colloques, séminaires ou manifestations.

#### **II.1.3. Mode d'élection du Président d'Eurodyssée :**

- Personnalité politique élue de l'exécutif d'une Région active.
- Président élu par l'Assemblée Générale de l'ARE sur la base d'une candidature.
- En cas de vacance du Président et du secrétariat, et à défaut de Région candidate, l'intérim est assuré par le comité de pilotage.
- La Région n'assurant plus le secrétariat et la présidence peut rester membre du comité de pilotage.
- Indissociables, le Président et le secrétariat général sont renouvelables tous les deux ans lors de l'Assemblée Générale de l'ARE. Ce mandat est renouvelable une fois sans condition. Passé ce délai, en l'absence de candidats, le mandat peut être à nouveau renouvelé.

#### II.1.4. Liens avec l'ARE :

- *A) Avec l'Assemblée Générale de l'ARE :*
  - Le Président soumet les propositions majeures du comité de pilotage, et transmet pour vote le relevé annuel de conclusions du comité de pilotage.
  - Il informe au moins une fois par an l'Assemblée Générale de l'évolution du programme Eurodyssée.
- *B) Avec le Bureau de l'ARE :*
  - Il est responsable et rapporteur du programme Eurodyssée devant le Bureau de l'ARE.
  - Il participe à toutes les réunions du Bureau dont l'ordre du jour comprend des questions relatives à la jeunesse, à la formation professionnelle ou à l'éducation.
- *C) Avec la commission D de l'ARE :*
  - La commission D de l'ARE intitulée «Culture, Education et Formation, Jeunesse, Médias, Sport» prévoit la promotion du programme Eurodyssée. La présidence et le secrétariat général peuvent faire une intervention une fois par an dans le cadre de cette commission.
- *D) Avec le secrétariat général de l'ARE :*
  - Le secrétariat Eurodyssée entretient des relations étroites avec le secrétariat général de l'ARE pour tout ce qui concerne le fonctionnement du programme et la participation des Régions. Il lui transmet tout document relatif à la promotion et aux statistiques du programme.

## **II.2. L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)**

### II.2.1. Objectifs :

- L'ARE est le forum politique et l'organisation représentative des Régions européennes. Sa mission est de promouvoir le régionalisme et de stimuler la coopération interrégionale. Eurodyssée est le premier de ses programmes de formation et d'échanges.

### II.2.2. Fonctions :

- Veille au respect des principes fondateurs et du règlement de fonctionnement d'Eurodyssée.
- Election du Président d'Eurodyssée et du secrétariat sur la base de candidatures émanant de Régions actives.
- Approbation des conclusions des comités de pilotage.
- Participation aux réunions du comité de pilotage et au forum.
- Contribution chaque année auprès du secrétariat Eurodyssée aux fonds nécessaires à l'assurance de tous les stagiaires Eurodyssée.
- Versement à la Région organisant le forum d'une subvention contribuant aux frais d'interprétariat.
- Publications.
- Site web.
- Information dans le cadre des instances de l'ARE : Assemblée Générale, Bureau et commissions.

### II.2.3. Liens avec le programme Eurodyssée :

- Pour participer au programme Eurodyssée, il faut adhérer à l'ARE en qualité de membre. Néanmoins, une région non membre de l'ARE pourra participer au programme pour une durée

maximum d'un an, hors période de parrainage, avant d'accomplir cette formalité. Les statuts de l'ARE stipulent à cet effet :

« Chapitre II, Art. 2

1. Peuvent adhérer comme membre de l'Association :
  - a) en qualité de membres actifs, les Régions des Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que les autres Régions européennes dans la mesure où elles respectent les principes fondamentaux du Conseil de l'Europe ;  
en qualité de membres actifs, les regroupements de Régions au sein d'un Etat, à moins que tous leurs membres n'adhèrent à l'ARE à titre individuel.
  - b) en qualité de membres consultatifs, les associations interrégionales de Régions européennes.
  - c) en qualité d'observateurs, pour des délais à déterminer, les organisations fondatrices et autres qui le désirent, des entités territoriales en cours de régionalisation, des Régions individuelles, des associations interrégionales, des Régions ou associations de Régions extra européennes ou des Etats européens qui en expriment le souhait.
2. Le terme de « Région » recouvre par principe les collectivités territoriales existant au niveau immédiatement inférieur à celui de l'Etat central et dotées d'une représentation politique exercée par une assemblée régionale élue. Un même territoire ne peut être représenté directement qu'une seule fois au sein de l'ARE. »

De plus, une région pourra poursuivre sa participation au programme pendant l'année qui suit son retrait de l'ARE.

### **II.3. Les Régions participantes au programme Eurodyssée**

#### II.3.1. Objectifs et fonctions :

- Les Régions s'obligent à se doter de moyens humains et financiers suffisants permettant la mise en place et le suivi de l'accueil et l'envoi de jeunes demandeurs d'emploi.
- Elles s'engagent à respecter les principes fondateurs et le règlement de fonctionnement du programme Eurodyssée.
- Le programme Eurodyssée s'est développé dans le respect des principes qui ont prévalu lors de sa création en 1985 et qui le distinguent des programmes d'échanges de l'Union européenne :
  - *A) L'autonomie :*
    - Chaque Région définit elle-même son propre fonctionnement pour gérer le programme Eurodyssée, dans le respect des règles de base du programme : nombre d'échanges, mode de financement, modalités pratiques.
    - Le financement se fait selon ses propres critères, avec la participation des entreprises régionales selon une répartition qu'elle définit elle-même.
    - Sans remettre en cause ce principe d'autonomie, les Régions d'accueil doivent mettre en place une convention tripartite engageant la Région d'accueil, l'entreprise et le jeune, ou des documents engageant ces trois partenaires.
    - Tout en préservant leur indépendance, les Régions peuvent faire appel aux fonds européens (exemples : FSE objectif 3, INTERREG...) pour cofinancer le dispositif.
  - *B) La réciprocité :*

- Chaque Région finance l'accueil des stagiaires qu'elle reçoit et qui viennent d'autres Régions membres d'Eurodyssée. Elle doit également envoyer ceux de sa Région qui seront pris en charge par la Région d'accueil partenaire.
- *C) Le réseau :*
- Le programme Eurodyssée repose sur un réseau de partenaires organisé entre les Régions. Il se caractérise par l'échange d'expériences, la mutualisation des pratiques et la souplesse de son organisation. Il permet une information réciproque et une évaluation du programme.

### II.3.2. Conditions de participation :

- La Région candidate prendra contact avec la présidence et le secrétariat général du programme, qui l'avertira formellement de l'obligation d'être membre de l'ARE passé le délai d'un an (hors période de parrainage) de participation au programme.
- *A) Phase de parrainage :*
- Prise de contact de la Région intéressée par Eurodyssée avec une Région déjà active dans le programme, qui devient sa Région marraine.
- Participation souhaitée au forum.
- Partenariat établi entre la Région candidate et la Région marraine, par le biais d'une lettre de parrainage cosignée.
- Période de formation du futur correspondant Eurodyssée de la Région candidate par la Région marraine.
- *B) Phase d'adhésion :*
- Adhésion possible si la phase de parrainage s'est révélée positive : échanges réalisés dans de bonnes conditions, budget suffisant, correspondant désigné, respect des règles de base.
- Echanges de stagiaires pendant un an maximum avec la Région marraine qui accompagne la nouvelle Région dans la mise en œuvre de son programme.
- Formalisation de l'adhésion officielle par la signature d'une lettre d'engagement entre l'autorité de la nouvelle Région et le Président d'Eurodyssée.
- Progressivement, réalisation par la nouvelle Région d'échanges de jeunes avec l'ensemble des Régions adhérentes au programme Eurodyssée.

### II.3.3. Déroulement du programme :

- Les stages sont organisés selon deux modalités : les offres des entreprises d'accueil et les candidatures spontanées des jeunes.
- *A) Accueil de jeunes :*
- Recherche d'entreprises d'accueil.
- Diffusion et mise à jour des offres de stages sur le site Web Eurodyssée.
- Information du correspondant Eurodyssée de la Région d'origine du stagiaire sur les conditions d'accueil et sur tout problème éventuel pouvant survenir en cours de stage.
- Recherche du logement.
- Organisation et financement du stage linguistique.
- Vérification de l'inscription à l'assurance responsabilité civile et rapatriement.
- Convention tri-partite ou documents impliquant les trois partenaires.
- Prise en charge de la bourse ou rémunération adaptée aux conditions de vie dans la Région d'accueil.
- Suivi des stagiaires pendant toute la durée du stage et évaluation.
- Délivrance d'une attestation de stage, conditionnée par la présentation du rapport de stage.

- *B) Envoi de jeunes :*
  - Information complète des candidats sur le programme.
  - Présélection de candidats et tests de motivation : entretien individuel au moins une fois avant le départ du stagiaire.
  - Sélection définitive effectuée par l'entreprise d'accueil et/ou la Région d'accueil.
  - Déclaration d'assurance, préalablement au démarrage du stage, et information en cas d'interruption ou prolongation du stage auprès du secrétariat Eurodyssée.
  - S'assurer de la couverture sociale du jeune.
  - Réalisation de l'enquête sur le devenir des stagiaires.

#### II.3.4. Liens avec le président et le secrétariat général d'Eurodyssée :

- Engagement de chaque Région membre à participer au fonctionnement général du programme à la demande du secrétariat Eurodyssée : enquêtes, questionnaires, articles de presse...
- Information du Président et du secrétariat de toutes modifications ou difficultés des Régions.
- Sollicitation du Président et du secrétariat sur tout sujet d'organisation générale : assurances, comité de pilotage, forum, ARE...

### **II.4. Le forum Eurodyssée des Régions**

#### II.4.1. Objectifs :

- Promotion du programme Eurodyssée : lieu de rencontres, de réflexions et de propositions entre Régions adhérentes au programme ou non.

#### II.4.2. Fonctions :

- Organisation une fois par an dans une Région membre de l'ARE qui en assure une partie du financement : location de salles, repas, navettes aéroport et/ou gare. Frais de déplacement et d'hébergement à la charge des participants.
- Approbation des décisions du comité de pilotage par les Régions actives.
- Approbation du compte-rendu du forum de l'année précédente par les Régions actives.
- Information : présentation des échanges des Régions, des résultats d'enquêtes, des témoignages de jeunes et d'entreprises, atelier technique pour les nouvelles Régions...
- Implication de chaque autorité politique compétente pour toutes les propositions ayant une incidence juridique et financière.

#### II.4.3. Composition :

- Président et secrétariat général d'Eurodyssée.
- ARE.
- Autorités régionales.
- Correspondants Eurodyssée.
- Nouvelles Régions en tant qu'observateurs.

#### II.4.4. Liens avec l'ARE :

- Contribution de l'ARE aux frais d'interprétariat du forum, sur présentation de factures.

## **II.5. Le comité de pilotage Eurodyssée**

### II.5.1. Objectifs :

- Le comité de pilotage Eurodyssée veille au bon fonctionnement et à la cohésion du programme.
- Force de proposition, le comité de pilotage dynamise le programme et définit les grandes orientations avec le Président d'Eurodyssée.

### II.5.2. Fonctions :

- Proposition de l'ordre du jour du forum au Président d'Eurodyssée et suivi de l'organisation avec le secrétariat général.
- Etablissement du planning prévisionnel des réunions pour l'année à venir.
- Propositions de modification et/ou d'amélioration du programme.
- Recherche de solutions en cas de problème.
- Réunion au minimum deux fois par an + une réunion la veille du forum.
- Animé par le secrétariat et le Président, en partenariat avec la Région accueillante.

### II.5.3. Mode de désignation :

- Demande de participation au comité de pilotage par écrit au Président d'Eurodyssée : motivations, expérience dans la mobilité internationale des jeunes...
- Région active : Région qui réalise un nombre substantiel d'échanges et justifiant d'une ancienneté dans le programme de quatre années à compter de la date de signature de la lettre d'engagement.
- Présence des membres du comité de pilotage obligatoire à toutes les réunions.

### II.5.4. Composition :

- Régions actives, membres de l'ARE, y compris celle assurant le secrétariat et la présidence.
- Structures assurant la gestion des échanges Eurodyssée pour le compte d'une Région.
- Région organisant le forum pour l'année concernée en qualité d'invité.
- Autres invités exceptionnels selon l'ordre du jour.

## **II.6. Les jeunes**

### II.6.1. Objectifs :

- Effectuer un stage d'une durée de trois à sept mois -formation linguistique comprise- dans une Région membre du programme Eurodyssée en dehors de leur pays d'origine.

### II.6.2. Public :

- Jeunes, à la recherche d'une expérience professionnelle en Europe, âgés de 18 à 30 ans résidant dans une Région adhérente au programme.

### II.6.3. Encadrement des candidats :

- A) *Par leur Région d'origine :*

- Information complète et à jour sur le dispositif de la part du correspondant Eurodyssée.
- Présélection des candidats.
  - *B) Par la Région d'accueil :*
    - Sélection définitive des candidats.
    - Bourse ou rémunération.
    - Logement et stage linguistique.
    - Stage en entreprise conforme à ce qui était annoncé.
    - Appui du correspondant en cas de difficulté personnelle ou professionnelle.
    - Attestation de stage.
  - *C) Par le secrétariat général Eurodyssée :*
    - Couverture sociale : responsabilité civile, assistance et rapatriement sur déclaration de la Région d'origine.

#### II.6.4. Responsabilité des candidats :

- Bonne conduite générale, assiduité et respect des conditions de travail, tant en ce qui concerne le stage linguistique que le stage en entreprise.
- Ne pas abandonner le stage sans motif justifié par un document : arrêt maladie, déclaration d'accident, courrier signé par l'entreprise et le stagiaire expliquant l'interruption du stage, courrier d'embauche...
- Rapport de stage aux Régions d'accueil et d'origine.
- Réponse aux enquêtes de suivi.

### **II.7. Les entreprises**

#### II.7.1. Objectifs :

- Accueillir de jeunes européens et leur fournir une expérience professionnelle.

#### II.7.2. Fonctions :

- Accompagner le stagiaire pendant toute la durée de son stage en respectant la législation du travail en vigueur dans sa Région.
- Faire découvrir au jeune la vie de l'entreprise et l'aider à s'insérer socialement dans l'équipe.
- Désigner un tuteur ou un référent dans l'entreprise, responsable du stagiaire.
- Confier au stagiaire des tâches ou missions conformes à celles qui étaient définies dans l'offre de stage.
- Etablir un suivi du stagiaire avec le correspondant Eurodyssée de la Région d'accueil.
- Réaliser une évaluation finale du stagiaire communiquée à celui-ci, ainsi qu'au correspondant de la Région d'accueil.
- Délivrer un certificat de stage (facultatif).

#### II.7.3. Type d'entreprises :

- Entreprises publiques ou privées, PME ou grands groupes internationaux.
- Administrations publiques, collectivités locales, organismes économiques, chambres consulaires, instituts de recherche et développement, organisations de jeunesse, établissements d'enseignement...
- Associations.
- Domaines : artisanat, commerce, industrie, agriculture, tertiaire, culture, recherche...